

Règlement spécifique du triathlon L en contre la montre par équipe 2022

L'épreuve L en contre la montre par équipe de Guéret est organisée par l'association Sports Athlétiques Marchois Triathlon le dimanche 03 juillet 2022.

Dimanche 3 juillet 2022 à 8h30 : départ du L en contre la montre par équipe toutes les 30''.

Article 1 : Conditions de participation

Toutes les épreuves sont ouvertes aux licencié.es compétition FFTri et ITU (Pass Compétition obligatoire) et non licencié.es ou licencié.es loisirs (certificat médical compétition et Pass Compétition obligatoire).

L'épreuve L CLM est ouverte aux junior.es, senior.es et aux master.es.

Les distances à parcourir sont : 1,9 km en natation, 92 km en vélo et 19,8 km en course à pied.

Article 2 : Définition des équipes

Composition

L'équipe qui est composée de 3 à 5 membres, peut être féminine, masculine ou mixte.

- « Equipe féminine » : composée exclusivement de triathlètes féminines ;
- « Equipe masculine » : composée exclusivement de triathlètes masculins ;
- « Equipe mixte » : composée de triathlètes féminines et masculins (au moins 1 fille ou 1 garçon dans l'équipe pour les équipes de 3, et 2 filles ou 2 garçons pour les équipes de 4 ou 5.). Pour être classé en mixte, il faut au moins 1 fille et 1 garçon à l'arrivée groupée (au moins 3 équipiers) de l'équipe.

Les équipiers devront avoir une tenue identique (trifonction du club si équipe de club ou un tee-shirt de couleur identique si triathlètes non licenciés ou licenciés dans des clubs différents).

Aucun départ de l'aire de transition ne peut s'effectuer à moins de trois athlètes de la même équipe. Celle-ci se regroupe dans une zone de départ identifiée à la sortie de l'aire de transition par deux lignes distantes de 5 mètres. Lorsque l'équipe quitte cette zone, aucun autre athlète de cette équipe n'est autorisé à partir, il est mis hors course. A tout moment de la compétition, la tête de l'équipe doit être composée d'au minimum trois athlètes groupés. Ces trois athlètes doivent passer l'arrivée groupés. Le classement de l'équipe sera effectué sur la base du temps réalisé par le troisième équipier.

Classement

- Une équipe composée uniquement de junior.e.s sera classée dans la catégorie junior.e.
- Une équipe composée d'au moins un.e sénior.e sera classée dans la catégorie sénior.e.
- Une équipe composée exclusivement de master.e.s sera classée dans la catégorie master.e.

Le classement de l'équipe sera effectué sur la base du temps réalisé par le 3ème équipier. Les 3, 4 ou 5 équipiers devront se tenir la main pour franchir la ligne d'arrivée.

Article 3 : Engagement

Aucune inscription papier n'est acceptée : l'engagement se fait **uniquement par internet** sur notre site www.compt.com. Aucune inscription sur place.

Pour les non licenciés, votre inscription ne sera validée qu'après vérification de votre certificat médical par nos soins. Si votre certificat médical n'est pas recevable, votre inscription sera rejetée. Vous disposerez alors de **15 jours** pour nous fournir un certificat médical valable. Au-delà, le club se réserve le droit d'annuler votre inscription sans que vous ayez la possibilité d'en demander le remboursement.

Les pièces justificatives :

- **Inscriptions** : licenciés FFTRI compétition, entrez votre numéro de licence sur le formulaire en ligne. Tous les autres devront téléverser leur certificat médical.
- **Retrait des dossards** : les licences de triathlon doivent être présentée avec une pièce d'identité.

Tarif :

- 60€ par équipier jusqu'au 27/02/2022 inclus puis 70€ jusqu'au 01/05/2022 inclus, enfin 80€ jusqu'au 27/06/2022 inclus.
- Non licenciés ou licenciés loisirs : ajouter 40 € au tarif licencié pour le Pass Compétition.

Article 4 : Date limite d'inscription

La clôture des inscriptions se fait le **lundi 27 Juin 2022**.

Si toutefois les quotas par course sont atteints, la clôture des inscriptions pourra se faire avant ces échéances.

Article 5 : Limitation des inscriptions

Les inscriptions sont limitées à 50 équipes pour le CLM par équipe.

Article 6 : Chronométrage

Le chronométrage sera effectué par un système de puce. Tous les inscrits se verront remettre une puce électronique ou système équivalent qui sera initialisé automatiquement sur la ligne de départ. Tout concurrent dont la puce n'aura pas été repérée à un seul ou à tous les points de détection ne sera pas classé à l'arrivée. La puce ou système équivalent sera récupéré(e) par l'organisation à l'arrivée de la course. Toute puce non rendue sera facturée 10 € par l'organisation.

Article 7 : Règlement FFTRI & Halftriman des Monts de Guéret

Les épreuves se disputent selon les règles édictées par la FFTRI et l'organisateur. Les concurrents s'engagent en tout état de cause à les respecter. L'inscription d'un concurrent aux épreuves implique automatiquement et de plein droit son acceptation des règlements FFTRI et du présent règlement.

Toutes modifications éventuelles sont signalées aux participants avant l'épreuve.

Article 8 : Arbitrage

Un jury d'arbitres est constitué par la Ligue de Nouvelle Aquitaine pour appliquer le présent règlement et apprécier tous litiges éventuels. Ses décisions sont sans appel durant les épreuves.

Article 9 : Sanctions et pénalités

Les sanctions et pénalités possibles sont celles prévues par le règlement 2022 de la FFTRI. Les arbitres veillent scrupuleusement à ce que le règlement soit respecté et comptent aussi sur la sportivité des triathlètes.

Article 10 : Epreuve cycliste

Le port d'un casque homologué est obligatoire lors de l'épreuve cycliste. Les concurrents ont l'obligation de respecter les règles du code de la route. Ils sont notamment tenus de rouler sur le côté droit de la chaussée. Les Vélos de CLM et Les prolongateurs sont acceptés conformément aux règles édictées par la FFTRI pour les épreuves individuelles sans drafting.

Le drafting est autorisé au sein de l'équipe mais interdit entre membres d'équipes différentes.

Le parc à vélos est surveillé. **Les vélos devront obligatoirement être accrochés par la selle dans le parc à vélo dans le box réservé à l'équipe.**

Article 11 : Charte développement durable

Par respect pour l'environnement, les concurrents veillent à ne rien laisser sur les parcours. L'organisateur met à disposition des concurrents des zones de propreté identifiées dans lesquelles ils devront déposer leurs déchets et emballages divers.

Tout triathlète qui ne respecte pas ces dispositions s'expose aux sanctions prévues par la FFTRI.

Notre triathlon est labellisé triathlon durable**.

Article 12 : Natation

La combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure ou égale à 16°C et interdite si la température est supérieure ou égale à 24°C. Le port du bonnet de bain remis par l'organisateur est obligatoire.

Article 13 : Sécurité des concurrents

La sécurité médicale et la sécurité des concurrents sont assurées par le médecin de l'organisation, l'UDPS23 et les MNS et/ou BNSSA fournis par l'organisateur.

Article 14 : Modification des épreuves

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier les épreuves en cas de force majeure. Dans ce cas, aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué.

Article 15 : Ravitaillement et Assistance

Pour le L contre la montre par équipe, une zone de ravitaillement sera mise en place pour vos ravitaillements personnalisés (ravito du rond-point de Courtille). Ces derniers devront être clairement identifiés avec une étiquette portant votre numéro de dossard. Un accompagnateur pourra vous transmettre ce ravitaillement mais uniquement dans cette zone.

En dehors de cette zone de ravitaillement aucune assistance extérieure n'est autorisée. Vous pourrez également disposer un jeu de roue de rechange dans cette zone.

L'assistance en triathlètes d'une même équipe est autorisée dans les termes édictées par la FFTRI.

Article 16 : Récompenses du triathlon de Guéret

La présence des concurrents ayant accès aux différents podiums est obligatoire pour la remise des prix. Aucun prix ne pourra être réclamé ultérieurement par un concurrent absent.

Pour le L en CLM par équipe, seront récompensés.es :

- 1ère équipe homme Junior
- 1ère équipe homme Senior
- 1ère équipe homme master
- 1ère équipe femme Junior
- 1ère équipe femme senior
- 1ère équipe femme master
- 1ère équipe mixte Junior
- 1ère équipe mixte senior
- 1ère équipe mixte master

Article 17 : Annulation d'un concurrent ou de l'épreuve

En cas de blessure (seul un certificat médical peut faire foi), un concurrent pourra demander le remboursement de son inscription **au plus tard 10 jours avant la course** (22 Juin 2022 inclus). 20% du montant de l'inscription seront conservés par l'organisateur pour toute annulation, et ce pour gestion des frais de dossier.

En cas de force majeure de dernière minute, notamment intempéries incompatibles avec la pratique du triathlon ou décision des autorités publiques (motivée notamment par des raisons de santé publique ou de

préservation de l'ordre public) intervenant dans les 72h précédant le début de la manifestation, les concurrents renoncent expressément à tout remboursement de leur droit d'inscription.

Pour toute annulation du seul fait de l'organisateur, ce dernier s'engage à rembourser chaque concurrent.

En cas de dispositions spécifiques liées aux conditions sanitaires, un avenant au présent règlement pourra être produit et envoyé aux participants dans les jours précédents l'épreuve sans que ceux – ci puissent exiger un remboursement. La modification du règlement pour des contraintes réglementaires imposées par les services de l'Etat s'impose à tous.

Article 18 : Droit à l'image

Chaque concurrent autorise expressément l'organisateur de l'Halftriman des Monts de Guéret et ses partenaires (ADRT de la Creuse, OFT du Grand Guéret, Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et Ville de Guéret) à utiliser les images fixes ou animées, sur lesquels ils pourront apparaître, prises à l'occasion de l'épreuve pour un usage spécifique à la promotion de l'épreuve pour l'édition présente ou les éditions suivantes.

Article 19 : Responsabilité

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile organisateur pour tout dommage généré du fait d'un manquement de l'organisateur.

Les concurrents sont couverts en individuel accident par l'assurance rattachée à leur licence FFTRI. Pour les autres, il vous appartient de souscrire votre propre individuelle accident.

Le matériel des concurrents reste sous leur entière responsabilité tout au long de l'épreuve. Il leur appartient de souscrire les assurances complémentaires éventuelles notamment pour les dégâts matériels.

Pour toute information :

info@samtri23.fr

Stéphane FABRE (directeur de course) : **06 84 91 00 07**